



***RAPPORT
D'ACTIVITES***

ANNEE 2017



Le présent document constitue le rapport d'activités que la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est tenue de rédiger et d'adresser à chaque collectivité membre, avant le 30 septembre de chaque année, par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CCPVM – naissance au 1^{er} janvier 2017

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges, de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales, et du rattachement de la ville de Saint Amé.

Les chiffres clés

Date de fusion : 1^{er} janvier 2017

10 Communes

Nombre de conseillers communautaires : 31

10 Commissions

Nombre d'habitants : 29 683 habitants au 1^{er} janvier 2018



Les Compétences exercées

5 compétences sont aujourd'hui obligatoires :

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme (cette dernière n'est pas exercée suite à la décision de la majorité des communes de conserver cette compétence)

Actions de développement économique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Politique de la ville

Création, aménagement et entretien de la voirie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Les compétences facultatives

Aménagement de l'espace communautaire : « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

Un délai de deux ans est laissé aux EPCI pour se prononcer sur les compétences facultatives soit jusqu'au 31 décembre 2018

Les structures intercommunales issues des fusions disposaient de l'année 2017 pour choisir leurs compétences optionnelles et ont jusque fin 2018 pour définir l'intérêt communautaire dans chaque bloc de compétences.

L'intérêt communautaire a d'ores et déjà été défini pour les écoles de musique, le relais des assistants maternels et la petite enfance ainsi que les aides au logement dans le cadre du programme local de l'habitat (« habiter mieux »).

Dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire, les compétences exercées sur les anciens territoires continuent de l'être jusque fin 2018 avant d'être soit rétrocédées aux Communes soit généralisées sur l'ensemble du territoire.

LES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En 2017, Les Conseillers Communautaires se sont réunis à 7 reprises :

- le 10 janvier à REMIREMONT
- le 7 février à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
- le 28 mars à SAINT AMÉ
- le 11 avril au VAL D'AJOL
- le 27 juin à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- le 27 septembre à PLOMBIERES-LES-BAINS
- le 11 décembre à ELOYES



LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 janvier 2017

- Installation du Conseil communautaire
- Elections du Président et Vice-présidents

Séance du 7 février 2017

- Attribution de compensation prévisionnelle pour les Communes membres
- Piscines Intercommunales – confirmation des tarifs au 1er Janvier 2017
- Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées - Création et Composition
- Commissions Intercommunales – Constitution et Composition
- Structure Multi-Accueil – Désignation des Délégués au Conseil d'Admission
- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges - Désignation des Délégués
- Politique intégrée de restructuration des centres-bourgs - Convention d'étude avec EPF de Lorraine

Séance du 28 mars 2017

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 des Communautés de Communes de la Porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales
- Affectation des résultats 2016
- Compétences optionnelles - Généralisation sur l'ensemble du territoire
- Compétences statutaires – Définition de l'intérêt communautaire
- Commission Intercommunale des Impôts Directs – création et proposition des Commissaires Membres
- Composition du Comité Technique et création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)
- Travaux d'aménagement d'espace public à Plombières-les-Bains - Approbation de l'opération
- Aide au titre des Opérations Collectives en faveur des Commerces - Approbation de la convention avec la Région Grand Est
- Aides au ravalement des façades, la restauration du petit patrimoine et des toitures en laves de grès – Adoption du règlement et approbation de la convention avec le CAUE des Vosges

Séance du 11 avril 2017

- Instauration du mécanisme de lissage des taux additionnels de la Taxe d'Habitation – de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- Instauration du mécanisme de lissage du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises
- Contributions directes locales – Fixation des taux 2017
- Vote des Budgets Primitifs 2017
- Procès-verbal de mise à disposition des locaux de l'Office de Tourisme

Séance du 27 juin 2017

- Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes
- Généralisation sur l'ensemble du territoire des compétences optionnelles
- Définition de l'intérêt communautaire
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées – Création.
- Budget général – Budget annexe « ZA la Croisette » - Décision modificative.
- Taxe de séjour – Tarifs au 1^{er} janvier 2018.
- Piscines et École de Musique Intercommunales– Tarifs au 1^{er} septembre 2017.
- CAF des Vosges – Convention Territoriale Globale – Engagement.
- Encaissement de la Taxe de Séjour – Titres payables sur internet – Adhésion à l'application.
- Multi Accueil Maxonrupt – Modification du règlement de fonctionnement
- Budget annexe « Urbanisme » - Nouvelle dénomination.
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – Navette des Crêtes – Convention cadre de partenariat 2017.

Séance du 27 septembre 2017

- Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- Modification des Attributions de Compensation provisoires 2017
- Exonérations des taxes locales - Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - Cotisation foncière des entreprises
- Location du bâtiment relais à la SARL Fabien DEFRANOUX
- Adhésion au service de Médecine Préventive du Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Vosges.
- P.E.T.R.de Remiremont et de ses Vallées - Désignation d'un nouveau Délégué.
- Renouvellement du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) de la Région Grand Est

Séance du 11 décembre 2017

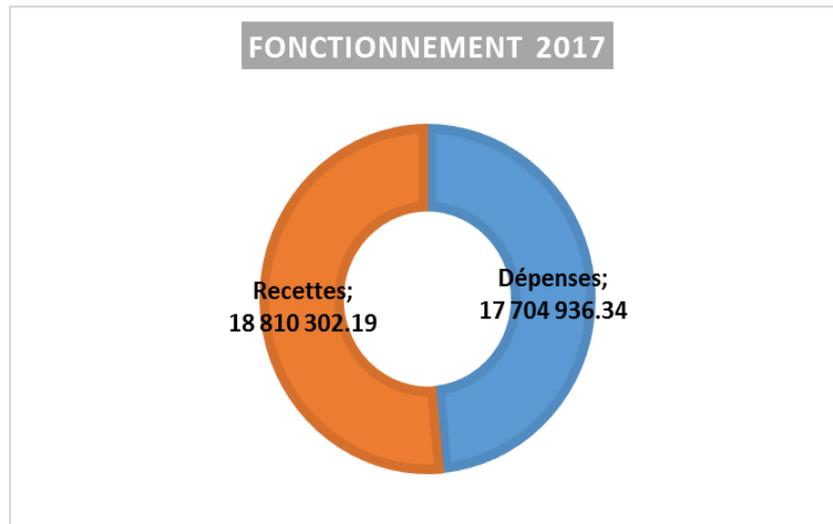
- Modification de la commission affaires économiques.
- Nomination au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Compétences optionnelles et réduction d'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie et de la politique du logement, et de l'aménagement de l'espace – Définition de l'intérêt communautaire – compétence voirie.
- Pacte fiscal et financier de solidarité.
- Micro crèche – engagement du Conseil Communautaire.
- Ecole intercommunale de musique – projet d'établissement et règlement intérieur, création du conseil d'orientation.
- Ecole de Musique Municipale – Mise à disposition de personnel auprès pour l'année 2017.
- Transfert du personnel de l'école de musique de Remiremont et de l'exercice de la compétence « école de musique »
- Adhésion aux conventions de participation « prévoyance » et « santé » du centre de gestion des Vosges.
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.S.E.P.).
- Rétrocession provision dédiée à l'élaboration du futur SCOT.
- Décision modificative n°2 – budget général.
- Convention d'attribution d'un fonds de concours pour la construction du rond-point de Faymont.
- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 de l'Office de tourisme intercommunal.
- Plan de Prévention des Risques Inondations - La Combeauté

Le bilan financier

A la clôture de l'exercice 2017 les résultats suivants sont constatés :

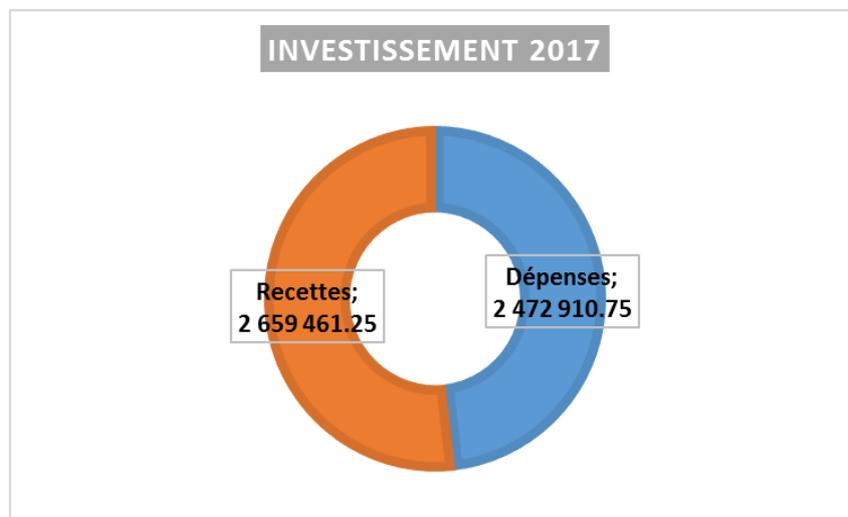
Section de Fonctionnement :

- dépenses	17 704 936,34
- recettes	18 810 302,19
Excédent	1 105 365,85
Excédent reporté	860 500,82
Excédent global	1 965 866,67



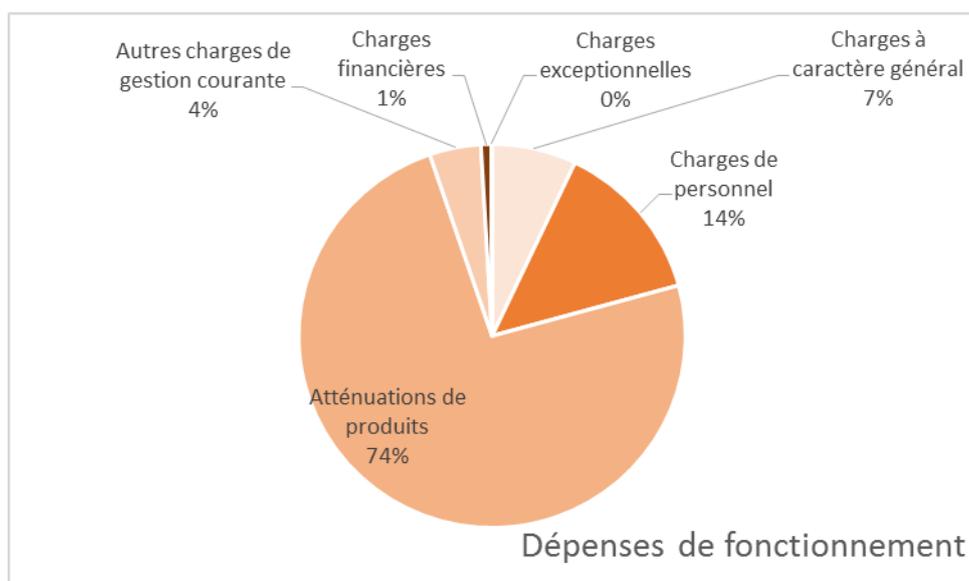
Section d'Investissement :

- dépenses	2 472 910,75
- Recettes	2 659 461,25
Résultat	186 550,50
Déficit reporté	598 326,56
Déficit global	411 776,06



La section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 17 704 936,34 €



Le détail des dépenses :

Les Charges à caractère général pour 1 225 986.72 € (fournitures des repas pour les enfants de la crèche et portage des repas à domicile pour les personnes âgées, fluides, entretien de voirie et fournitures, prestations de service...)

Dépenses de personnel pour 2 382 381.02 €

Les charges de personnel représentent 2 382 381 euros (1 630 548 euros sur la CCPHV et 750 485 euros sur la CCVM soit un total de 2 381 033 euros en 2016).

Atténuations de produits pour 12 871 290.13 €

Attribution de compensation

L'attribution de compensation constitue le moyen d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage en fiscalité professionnelle unique puis à chaque modification des compétences intercommunales. 9 448 952 euros ont été reversés aux Communes membres.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les Elus ont souhaité harmoniser, au 1^{er} janvier 2017, le mode de collecte et de traitement des déchets, ainsi que son financement et avaient demandé au SICOVAD d'étendre son périmètre aux territoires de la Communauté de Communes de Vosges Méridionales et de la commune de Saint-Amé au 31 Décembre 2016,

ce qui permettait d'assurer la continuité de ce service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.



En effet :

- La Communauté de Communes des Vosges Méridionales possédait son propre service de collecte qu'elle finançait par la redevance,
- La Commune de Saint-Amé avait transféré sa compétence à la Communauté de Communes de Terre de Granite qui l'exerçait en régie et le finançait au moyen de la redevance incitative,
- La Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges adhérait, depuis le 1^{er} janvier 2005 au SICOVAD à qui elle a transféré sa compétence financée par le biais de la TEOM.

Le SICOVAD a, par délibération du 12 Octobre 2016, accepté l'adhésion de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales et de la Commune de Saint-Amé au 31 décembre 2016, entraînant l'extension de son périmètre.

Pour l'année 2017, En termes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2 689 187 euros ont été encaissés pour un reversement au SICOVAD de 2 688 496 euros.

Taxe de séjour

Pour la taxe de séjour, 51 089 euros ont été perçus pour un reversement à l'Office de Tourisme Intercommunal de 50 755 euros.

le reversement au titre du FNGIR est de 573 103 €

le FPIC est d'un montant de 109 825 €

Autres charges de gestion courante pour 747 695.83 €

la subvention à l'Office Intercommunal du Tourisme pour 438 000 euros

les indemnités et cotisations élus pour 134 582 euros

la participation au PETR pour 103 712 euros

les créances éteintes pour 28 059 euros

le soutien au tissu associatif local :

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif local, la Communauté de Communes a voté une enveloppe de 29 500 € au titre de l'animation et la promotion du territoire en lien avec le sport et les loisirs.

Les 6 associations suivantes ont obtenu un soutien financier :

- La Société de Tir
- Le Rugby Club des 2 Vallées (RC2V)
- LUCAS
- UECAN
- URCA
- Les Jardins en terrasse

Charges financières pour 150 907.96 €

Intérêts des emprunts

Intérêts ligne de trésorerie

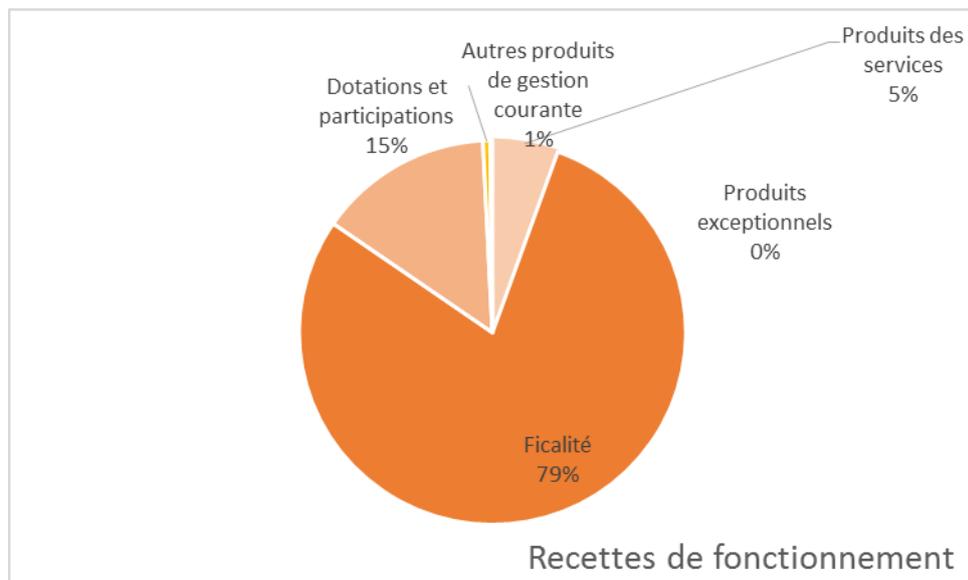
Charges exceptionnelles pour 10 977.53 €

Titres annulés sur exercices antérieurs

Opérations d'ordre pour 315 697,15 €

Les recettes de fonctionnement

Quant aux recettes de fonctionnement, elles se sont élevées à 18 810 302,19 €



La Communauté de Communes a bénéficié pour 2017 d'une dotation d'intercommunalité de 456 715 euros et d'une dotation de compensation groupement de 1 874 021 euros. Les compensations d'exonération de taxes reversées par l'Etat se sont montées à 320 196 euros. 81 663 euros ont été perçus pour le financement du poste de technicien de rivières (DREAL et Agence de l'eau) et des services relais des assistants maternels et crèche (CAF).

- 11 835 051 euros ont été perçus au titre de la fiscalité directe locale (taxes d'habitation, foncières, taxe sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux).
- TEOM pour 2 689 187 €
- Droits de place pour les emplacements du salon pour 5 787 €
- Taxe de séjour pour 51 089.43 €
- Dotations de l'Etat et participations pour 2 737 528.67 €
- Produits à caractère social des services crèche et portage des repas pour 661 224.71 €
- Produits à caractère culturel provenant des services médiathèque et cours de musique pour 58 161.40 €
- Produits des piscines pour 153 577.70 € et vente de glaces pour 1 217 €
- Stationnements sur les aires de grands passages et de camping-cars pour 7 681 €
- Remboursement de la rémunération du personnel pour 14 663.75 €
- Remboursement de la mise à disposition du personnel archives et NAP pour 45 456.48 €
- Remboursement par le budget annexe de la rémunération du personnel pour 89 549.58 et des frais de fonctionnement pour 9 966.69 €
- Produits de la location du bâtiment relais et des bureaux administratifs au PETR pour 20 195.57 €
- Produits exceptionnels pour 35 845.50 €
- Opérations d'ordre pour 55 369.80 €

La section d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 2 472 910.75 € €

Le détail des dépenses :

- 421 817 euros de remboursement de capital d'emprunt
- 854 550 euros pour les travaux de la Promenade Mesdames et divers à Plombières Les Bains
- 521 144 euros pour le bâtiment relais zone de la Croisette au Val d'Ajol
- 307 432 euros pour des travaux de voirie Val d'Ajol
- 67 060 euros pour l'accessibilité et interventions piscine Val d'Ajol
- 63 555 euros pour les collections du réseau de lecture publique
- 49 464 euros pour les aides à l'habitat
- 55 360 euros d'opérations d'ordre (amortissements...)
- 28 932 euros pour travaux de voirie Girmont Val d'Ajol
- 17 728 euros pour l'accessibilité des bâtiments

Les commerces suivants ont obtenu un soutien financier au titre des opérations collectives en faveur des commerces, soit 12 085 euros d'aides ont été versées :

2SVD

AUBRY BOULANGERIE

AUX SENTEURS NOUVELLES

BISOUS D AVRIL GIACALONE

VALERIE

C DANS L HAIR

FRENOT GARAGE SARL

L'ORANGERIE RESTAURANT SARL

LE PERROQUET BAR PMU

LEDUC ATLAS AMEUBLEMENT SA

MARONI ROD SARL

MIL COIFFURES

POULAIN EPICERIE EURL

ROUK BY SARL GM FASHION

Recettes d'investissement pour un montant de 2 659 461.25 € :

Les recettes d'investissement 2017 se sont décomposées comme suit :

- 843 000 euros d'emprunts
- 753 381 euros d'excédent capitalisé
- 522 830 euros de subventions
- 207 022 euros de FCTVA
- 333 226 euros d'opérations d'ordre (amortissements...)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Chap.	Libellé		
		Prévu B.P + DM	Réalisés 2017
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	1 588 312.06	1 225 986.72
012	Charges de personnel	2 450 000.00	2 382 381.02
014	Atténuations de produits	12 892 223.00	12 871 290.13
65	Autres charges gestion courante	898 000.00	747 695.83
Total des dépenses de gestion courante		17 828 535.06	17 227 353.70
66	Charges financières	153 976.79	150 907.96
67	Charges exceptionnelles	22 800.00	10 977.53
68	Dotations aux provisions		
022	Dépenses imprévues Fonct	100 000.00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 105 311.85	17 389 239.19
023	<i>Virement à la sect° d'investis.</i>	<i>650 000.00</i>	
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	<i>315 197.15</i>	<i>315 697.15</i>
043	<i>Op. ordre intérieur de section</i>		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		965 197.15	315 697.15
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		19 070 509.00	17 704 936.34

Recettes de fonctionnement			
013	Atténuations de charges	25 000.00	18 118.24
70	Produits des services	951 746.38	1 027 182.41
73	Impôts et taxes	14 327 094.00	14 824 102.43
74	Dotations et participations	2 735 148.00	2 737 528.67
75	Autres produits gestion courante	84 571.00	112 155.14
Total des recettes de gestion courante		18 123 559.38	18 719 086.89
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	31 079.00	35 845.50
78	Reprise sur amort et provisions		
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 154 638.38	18 754 932.39
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	<i>55 369.80</i>	<i>55 369.80</i>
043	<i>Op. ordre intérieur de section</i>		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		55 369.80	55 369.80
Excédent reporté R 002		860 500.82	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 070 509.00	18 810 302.19

Chap.	Libellé		
		Prévu B.P. + DM	Réalisés 2017
Dépenses d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000.00	15 567.30
204	Subventions d'équipement versées	125 942.49	19 344.95
21	Immobilisations corporelles	270 991.17	110 128.42
23	Immobilisations en cours	50 000.00	
	Total des opérations d'équipement	3 370 416.54	1 833 153.48
Total des dépenses d'équipement		4 441 676.76	1 978 194.15
16	Remboursement d'emprunts	402 953.44	421 817.89
Total des dépenses financières		402 953.44	421 817.89
Total des dépenses réelles d'investissement		4 844 630.20	2 400 012.04
040	Opérations d'ordre entre sections	55 369.80	55 369.80
041	Opérations patrimoniales		17 528.91
Total des dépenses d'ordre d'investissement		55 369.80	72 898.71
	D001 Solde d'exécution	598 326.56	
		4 900 000.00	2 472 910.75
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 196 109.35	522 830.65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 714 500.00	843 000.00
Total des recettes d'équipement		2 910 609.35	1 365 830.65
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	340 811.63	207 022.67
1068	Excédents de fonctionnement	753 381.87	753 381.87
27	Autres immo financières	0.00	0.00
Total des recettes financières		1 094 193.50	960 404.54
Total des recettes réelles d'investissement		4 004 802.85	2 326 235.19
021	Virement de la section de fonct.	580 000.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	315 197.15	315 697.15
041	Opérations patrimoniales		17 528.91
Total des recettes d'ordre d'investissement		895 197.15	333 226.06
		4 900 000.00	2 659 461.25

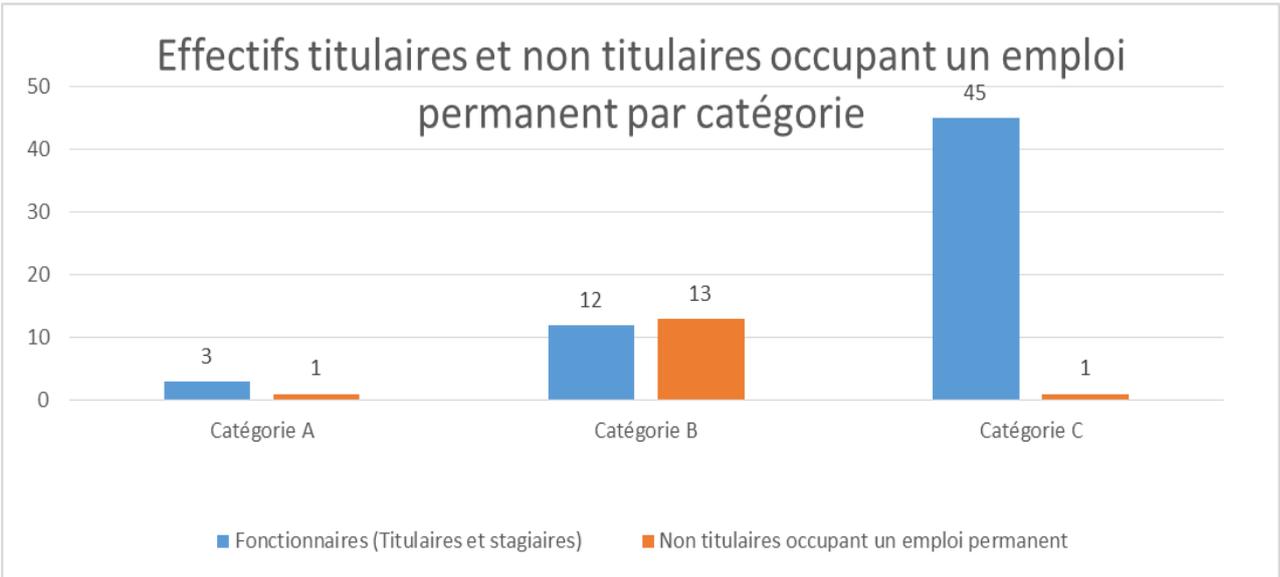
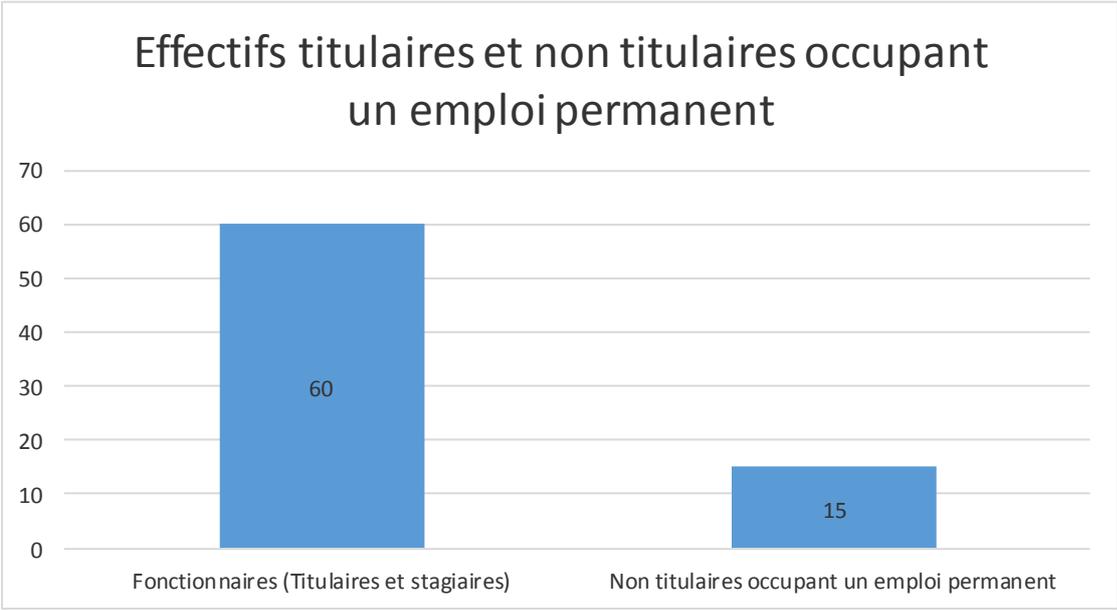
Données synthétiques concernant le personnel de la Communauté de Communes

Durée effective du travail : 1607 heures (35 heures hebdomadaires)

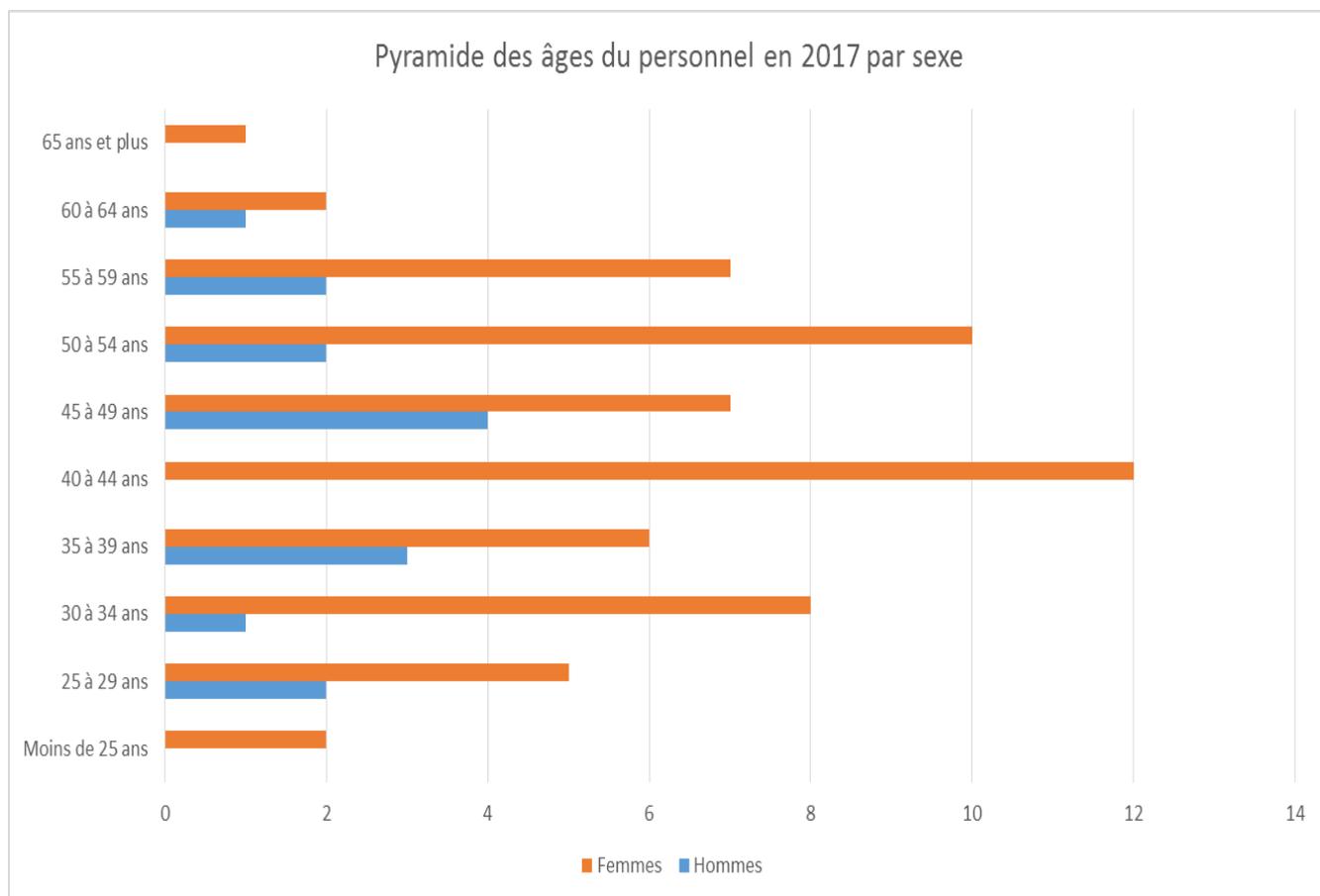
Effectif total au 31/12/2017

Effectif au 31/12/2017 ETP	Age moyen	Nombre d'agents	ETP
Adjoints administratifs	45 ans	7	5.19
Adjoints d'animation	41 ans	1	1
Adjoints du patrimoine	39 ans	10	9
Adjoints techniques	47 ans	11	9.11
Agents de Maitrise	57 ans	1	1
Agents Sociaux Territoriaux	42 ans	8	8
Assistant conserv. pat. & bibli	48 ans	5	5
Assistant d'enseign. artistique	40 ans	9	4.05
Assistants Socio-Educatifs	29 ans	2	2
Attachés Territoriaux	46 ans	2	1.8
Auxiliaires de Puériculture	40 ans	7	7
Cadre de santé paramédical	43 ans	1	1
DGS des communes	43 ans	1	1
Educateurs de Jeunes Enfants	33 ans	2	2
Educateurs territoriaux des APS	50 ans	4	4
Hors corps/cadre d'emplois	51 ans	1	0.15
Rédacteurs territoriaux	50 ans	1	0.8
Techniciens territoriaux	38 ans	2	2
Effectif total		75	64.10

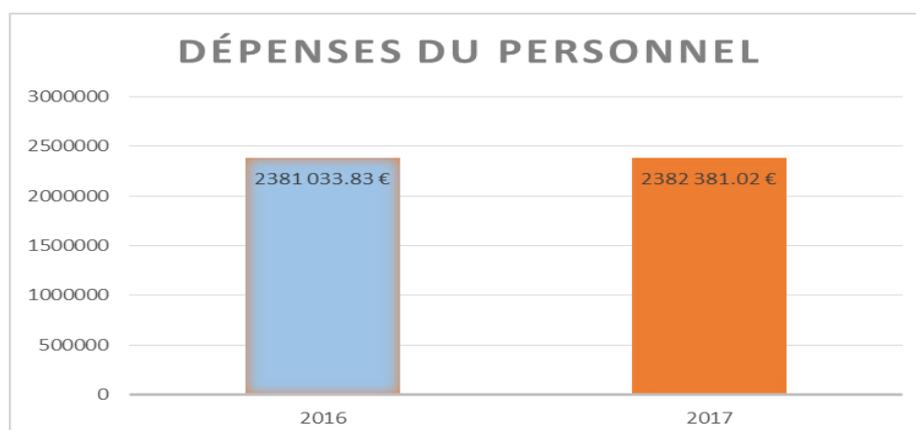
Age moyen de l'établissement : 43 ans



Pyramide des âges



Evolution de la masse salariale



LE SERVICE URBANISME

Suite au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS) la Communauté de Communes a souhaité apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun « Urbanisme », dès le 1er Juin 2015, conformément à l'article L 5211-4-2 du CGCT.

L'adhésion des communes à ce service commun Urbanisme ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses Administrés, la réception des demandes des pétitionnaires, la délivrance des actes et les décisions en matière de police de l'urbanisme, qui restent de son seul ressort.

Le service commun Urbanisme est non seulement chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune, jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions le suivi et le contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions, mais aussi de la mise en œuvre du SIG intercommunal et ultérieurement de suivi de l'élaboration du SCOT, et éventuellement du PLUi.

Ce service instruit donc les autorisations du droit des sols des 10 communes membres, mais aussi celles de 4 autres communes non membres de la Communauté de Communes : RUPT-SUR-MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, LE THILLOT et LE MENIL.

Une convention spécifique à chaque commune précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, la situation et le statut des agents du service commun, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours, le calcul du coût de la prestation annuelle facturée à chaque commune non membre et, pour les communes membres, au budget général de l'EPCI.

Mais il est également chargé de la mise à jour et de l'évolution du Système d'Informations Géographiques.

3 Agents assurent son fonctionnement : 2 instructeurs et 1 Secrétaire à temps partiel (80%).

A la clôture de l'exercice 2017 les résultats suivants sont constatés :

Section de Fonctionnement :

- dépenses	111 682.13
- Recettes	111 706.30

Résultat de l'exercice **24.17**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de fonctionnement courantes pour 15 175.06 € : Fournitures administratives et de petit équipement, maintenance des logiciels GFI, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais de fonctionnement remboursés au budget général.

Et au remboursement au budget général, des frais de personnel relatifs à l'instruction des dossiers d'urbanisme soit 89 549.58 €

Ce remboursement est calculé proportionnellement au nombre « d'Equivalents Permis de Construire » que peuvent instruire 2 agents, soit 780 par an, par rapport au nombre d'EPC réellement instruit dans l'année.

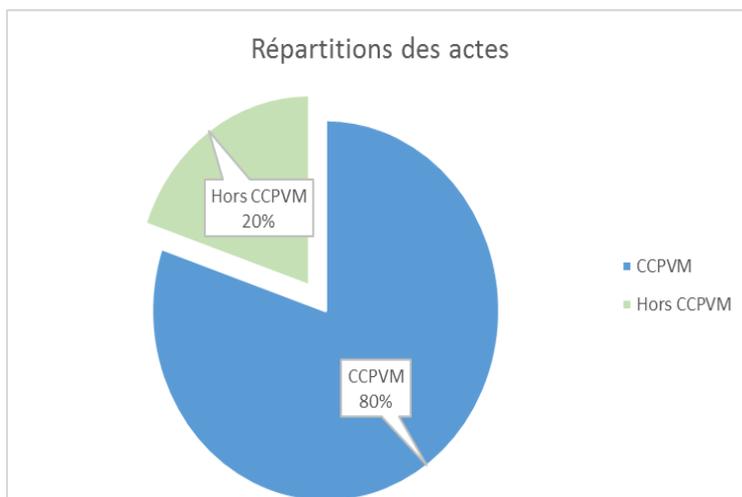
Les recettes de fonctionnement, quant à elles, correspondent aux produits du service : la facturation au Budget Général du coût d’instruction des autorisations du droit des sols des communes membres de la CCPVM et la facturation directe aux différentes communes non membres, conformément aux conventions intervenues,

Et au versement, par le budget général, d’une prise en charge équivalente au déficit constaté et correspondant aux autres fonctions exercées par ce service.

La prestation facturée par commune :

Communauté de Communes de la Portes des Vosges Méridionales

571.21 EPC = 88 820.04 €



Dommartin-les-Remiremont	51.25 EPC
Eloyes	43.78 EPC
Plombières-Lès-Bains	29.69 EPC
Remiremont	159.34 EPC
Saint-Etienne-les-Remiremont	73.47 EPC
Saint-Nabord	98.67 EPC
Saint-Amé	34.40 EPC
Val d’Ajol	67.20 EPC
Vecoux	13.41 EPC

Commune de LE MENIL	25.80 EPC	4 011.76 €
Commune de LE THILLOT	43.80 EPC	6810.66 €
Commune de SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	26,80 EPC	4 167.25 €
Commune de RUPT-SUR-MOSELLE	43,90 EPC	6 826.21 €

Le déficit de 1 070.38 € constaté, correspond aux factures réglées au cours du mois de décembre ou aux dépenses engagées pendant ce même mois.

LA ZONE DE LA CROISSETTE

A la clôture de l'exercice 2017 les résultats suivants sont constatés :

Section de Fonctionnement :

- dépenses	15 737.49
- Recettes	-
Résultat de l'exercice	-15 737.49

Section d'investissement :

- dépenses	68 645.39
- Recettes	209 568.65
Résultat de l'exercice	140 923.26
Déficit antérieur reporté	201 927.47
Déficit global	61 004.21

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de fonctionnement courantes pour 2 026.26 € : Eclairage public, nettoyage de terrain et aux intérêts d'emprunt pour 13 392.73 €.

Les opérations d'ordre pour 318.50 €

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement de l'emprunt pour 29 030.39 €, les frais d'études pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie d'accès à la Zone de la Croisette pour 4 779.00 €, l'acquisition des terrains pour 34 836.00 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 209 568.65 €, correspondant à l'affectation du résultat pour 209 250.15 € et 318.50 € d'opérations d'ordre.



LA CRECHE

Les coûts de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de la crèche s'élèvent à **714 453.39 €**.

Ces dépenses sont réparties ainsi :

- charges à caractère général (achat repas, eau, électricité, Carburant, achat de couches, maintenances, télésurveillance du bâtiment, honoraires du médecin)
- Les autres charges de gestion courante correspondent à l'hébergement du logiciel Dominoweb.

Dépenses	2017
Charges à caractère général	76 823.63 €
Personnel	635 106.12 €
Autres charges de gestion courante	2 523.64 €
Charges exceptionnelles	
	714 453.39 €

Les produits encaissés : Ils se montent à la somme de **527 039.08 €**.

La répartition des produits :

Recettes	2017
Remboursement rémunération de personnel	10 931.17 €
Produits du service	145 979.63 €
Prestations CAF	367 389.65 €
Prestations MSA	2 738.53 €
Produits exceptionnels	0.10 €
TOTAL	527 039.08 €



I. FONCTIONNEMENT

Agrément : 50 places, avec modulation d'agrément appliquée au 1^{er} Janvier 2009, réparties comme suit :

- 3 sections pour l'accueil régulier (temps pleins en majorité) :
 - Les « Bébé » 10 places
 - Les « Petits » 13 places
 - Les « Grands » 15 places
- « L'Accueil Modulaire » tous âges confondus et plusieurs possibilités d'accueil :
 - Contrat régulier (à temps partiel ou hors vacances scolaires)
 - Contrat occasionnel (= halte-garderie) en fonction des places disponibles d'une semaine à l'autre
 - Contrat « temporaire » ou dit « d'urgence » : pour répondre à une demande soudaine prioritaire (comme un problème d'absence d'assistant maternel...)
 - Contrat « périscolaire » mercredis et vacances scolaires : limité aux fratries car places limitées.

La gestion des inscriptions en accueil régulier fait l'objet d'une préinscription étudiée en Conseil d'Admission. (Cf. partie II, 2)

Effectif : 19 personnes + un médecin vacataire 4 heures/mois

Horaires : 7h15-19h15 du lundi au vendredi sans interruption

Fermeture annuelle : 5 semaines

II. FREQUENTATION

1) Fréquentation annuelle et répartition

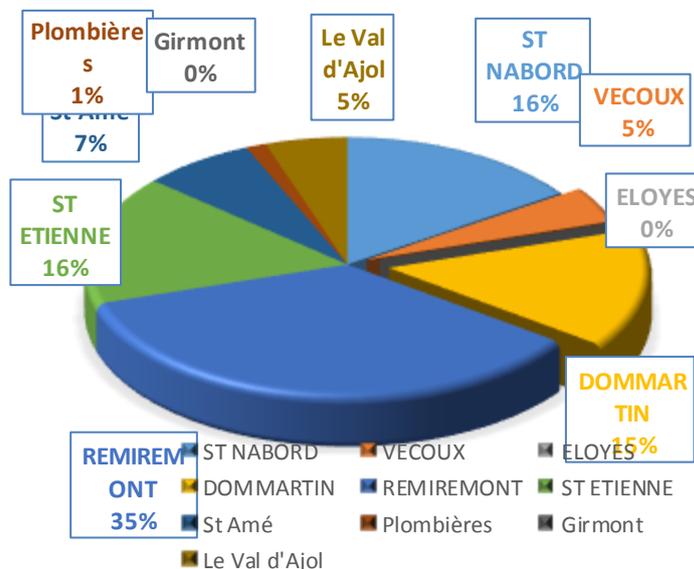
Le nombre d'inscriptions en 2017 : **170** (193 en 2016) pour 131 enfants

a. Répartition géographique

*CCPVM = Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

• Nombre d'inscriptions CCPVM = **154** (pour 151 en 2016) répartis comme suit :

- **Eloyes** : 0 (1)
- Dommartin les Remiremont : 23 (16)
- **Girmont** : 0
- Le Val d'Ajol : 8
- St Amé : 11
- St Etienne : 25 (31)
- St Nabord : 24 (29)
- Plombières : 2
- Remiremont : 54 (65)
- Vecoux : 7 (9)



• Nombre d'inscriptions hors CCPVM = 16 (42 en 2016, dont **16 appartenant à la CCPVM**).

b.

Répartition par mode d'accueil

Nombre d'inscriptions en fonction du mode d'accueil :

CRECHE = accueil régulier	HALTE-GARDERIE = accueil occasionnel	TEMPORAIRE	PERISCOLAIRE (Me et/ou VS)
74 (76 en 2016)	65 (72 en 2016)	12 (23 en 2016)	18 (21 en 2016)
Temps pleins = 60 (62 en 2016)			
Temps partiels = 14 (14 en 2016)			

- L'accueil « **Temporaire** » est plus mesuré suite à une augmentation l'année dernière. Il répond à diverses situations d'urgence :
 - Problème d'assistantes maternelles (en maladie, en congés, en formation, en inadéquation avec les parents : non respect de contrat ...)
 - Reprise ou modification d'activité professionnelle, stage ou formation d'un parent.
 - De ces 12 accueils, 4 se sont pérennisés en accueil réguliers, et 2 en occasionnel
- L'accueil « **Périscolaire** » accueille les enfants de 3 à 6 ans les mercredis et les vacances scolaires. Cet accueil est réservé aux fratries car les places sont limitées. Le nombre a diminué cette année, ainsi que le taux de fréquentation. Les parents travaillent moins les mercredis, prennent une semaine de vacances scolaires sur les 2 et/ou ont recours aux grands-parents.

2) Gestion des demandes et Conseil d'Admission

a. Demandes quantitatives

Toute demande d'accueil en crèche fait l'objet d'une « pré-inscription ». Chaque famille demandeuse est reçue sur rendez-vous et bénéficie d'un temps d'accueil durant lequel les modalités et le règlement de fonctionnement sont expliqués (durée minimum : 1H)

Les pré-inscriptions sont étudiées en Conseil d'Admission (CA) qui se compose d'un représentant de chaque commune, de la directrice et de l'adjointe de direction.

En 2017, ont eu lieu deux conseils d'admission pour une gestion des inscriptions jusqu'au premier trimestre 2018

Tableau des demandes et des annulations traitées au cours de l'année 2017 :

Dates des Conseils d'admission	Sections	Places disponibles	Demandes étudiées	Demandes retenues	Annulations post CA
3 Avril 2017	Bébés	10	18 +3	10	2
	Petits	3	17	3	
	Grands	4	5	3	
	Modulables	5-6		7	2
9 Octobre 2017	Bébés	0	9		
	Petits	0	2		
	Grands	0	2		
	Modulables	variable (au détriment des HG)			
TOTAL			54	23	4

En 2017, 42.5 % des demandes ont été retenues.

Une liste d'attente est constituée en cas d'annulation ou désistement

Particularité : rappel sur liste d'attente chez les « Bébés » de 2 familles avec une amplitude hebdomadaire moins importante. A remarquer que la section des « Bébés » cette année (2017-2018) connaît une baisse d'occupation du fait d'une amplitude horaire moins élevée, et 3 enfants hors vacances scolaires. 2 autres familles prennent la moitié des vacances scolaires.

b. Demandes qualitatives

• Amplitude horaire :

On peut noter pour l'année 2017 différents types de demandes d'accueil. 72 % des demandes sont des temps pleins (au moins 31 h par semaine). Le reste étant des demandes à temps partiel. Lors de la préinscription, les familles en recherche d'emploi ou dont l'amplitude est incertaine, doivent nous indiquer un minimum d'heure par semaine. Les demandes dont l'amplitude est inconnue deviennent rares.

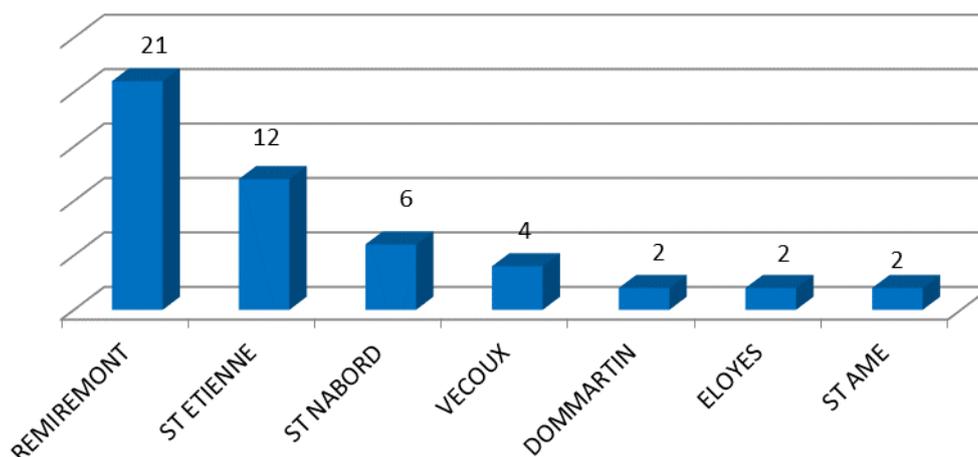
Les demandes retenues sont essentiellement des demandes d'accueil à temps plein. Aussi, « l'accueil Modulaire » a permis de répondre favorablement à 9 demandes dont 4 à temps partiel + 5 à temps plein. 3 fratries ou anciennes fratries sont accueillies, 4 accueils ont été pérennisés dont 3 temporaires.

Remarque : les demandes imprécises, avec une amplitude horaire inconnue ne sont pas prioritaires lors des conseils d'admissions : elles obligeront la structure à réserver une place à temps complet pour des enfants venant très peu. Toutefois ces familles ont la possibilité de bénéficier d'un accueil « prioritaire » en halte-garderie (RDV, jours de formation des parents...)

• Commune de résidence :

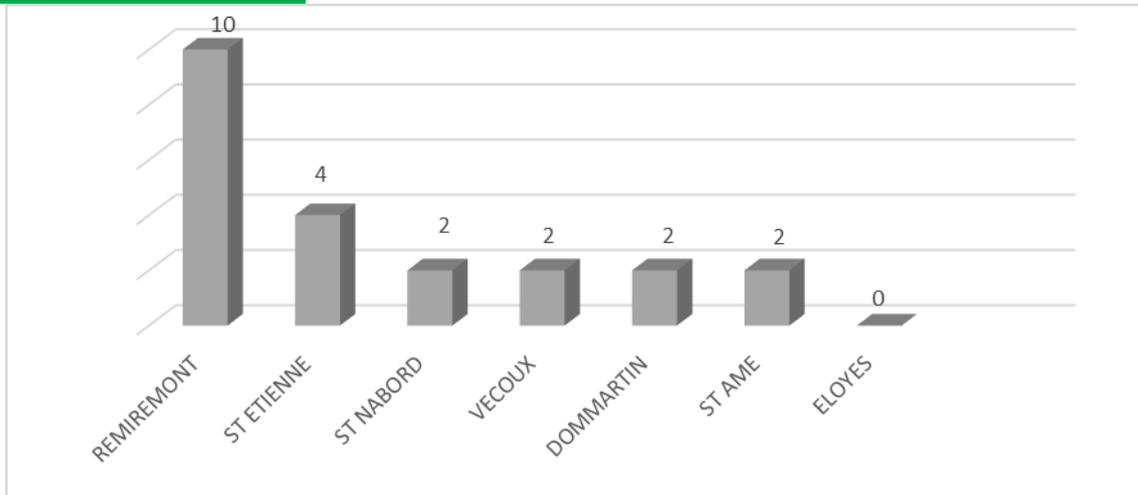
Sur 54 demandes en 2017, **92.5%** des familles appartiennent à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales. (50 demandes sur les 54).

Les demandes en fonction de la résidence :



Les demandes proviennent majoritairement de Remiremont. Aucune demande n'a émané des communes de : Plombières, le Val d'Ajol et Girmont.

Les demandes retenues :



Les 4 demandes hors CCPVM n'ont pas été retenues. Elles représentent les communes de Raon-aux-Bois (x2), Le Thillot et Cleurie.

3) Gestion des demandes en Halte-garderie (HG)

Le retrait de dossier pour une inscription en HG se fait sur RDV avec explications du fonctionnement, du règlement, la visite des locaux... durée de l'entretien 1/2h mini.

En 2017 : 36 retraits de dossiers (29 en 2016) dont 9 n'ont pas donné suite.

Fin 2017, 31 enfants sont inscrits en halte-garderie dont 18 dans la section « Modulaire ».

Le système de planning de réservations a été maintenu. Ainsi les enfants sont accueillis de 1 à 3 fois par semaine, de 2h à la journée complète. La priorité étant toujours donnée aux parents en situation « d'urgence » : emploi précaire, RDV médicaux, formations, reprise d'activité subite...

Remarque : sur l'année : 65 enfants ont été inscrits en HG.

III. GESTION DES ACCUEILS OCCASIONNELS

1. Rappel : Fonctionnement de la section Modulaire

- Capacité d'accueil : **13 places**
- Différents types d'accueil :
 - Accueil régulier temps plein (hors mercredi et vacances scolaires)
 - Accueil régulier temps partiel
 - Accueils temporaires (= « urgence »)
 - Accueil périscolaire (Me et VS, priorité aux fratries)
 - Accueil occasionnel (=Halte-garderie : réservation des places d'une semaine à l'autre en fonction des disponibilités)

2. Situation fin 2017 :

- Nombre d'inscrits : **40 enfants inscrits** dont :
 - Régulier Temps plein : x 7 (6 en 2016)
 - Régulier Temps partiel : x 2 (5 en 2016)
 - Temporaires : x 1 (4 sur l'année)
 - Périscolaires : x12
 - Occasionnel : x 18

3. Accueil en Halte-garderie : Organisation

L'organisation est maintenue (rappel) :

- Un planning prévisionnel est établi par la direction en fonction de la demande des familles.
- L'attribution des places est gérée en fonction des priorités (parents qui travaillent, qui ont des rdv médicaux, formations...)
- Les parents sont invités à appeler dès le début de semaine pour réserver la semaine suivante.
- Les places disponibles dans les autres sections ont été optimisées : l'accueil occasionnel est proposé dans d'autres sections pour les enfants ayant une certaine régularité de fréquentation (les disponibilités dépendent des plannings des enfants en accueil régulier, des congés, des absences maladie).
- Remarque : les familles orientées par le CAMSP ou professionnel social ou de santé bénéficient d'un accueil dans la section d'âge de l'enfant en priorité, dans la mesure du possible.

Dans les 3 autres sections, en fin d'année, 13 enfants sont inscrits en HG :

- 4 chez les « Bébé »
- 3 chez les « Petits »
- 6 chez les « Grands »

Remarque : Le système de rappel des familles lorsqu'une place se libère est acquis et est fort apprécié des usagers.



IV. ACTIVITES

1) Activités internes

Activités renouvelées :

- Promenades en poussette (x16)
- Activité musique pour les plus grands (régulière et fixée : une fois par semaine)
- Evènements marqués en fonction des fêtes calendaires (Noël, Carnaval, Pâques...)
- Concert par l'école de musique l'occasion de la fête de Noël
- Pique-nique au Calvaire pour les plus grands
- Goûter en plein air pour les « Petits »
- Jeux d'eau sur la terrasse
- Sorties à la piscine (une séance par enfant de plus de 1 an venant régulièrement)
- Visite de la caserne des pompiers (pour les plus de deux ans)
- Journal de la crèche à destination des parents
- Eveil musical : intervenante de l'école de musique de Remiremont (1x/mois, section des « Petits »)
- Fête de la crèche en été (invitation des parents, différents stands de jeux)
- Visites des archives municipales (fabrication d'un parchemin)
- Visite à l'école de musique
- Animation animalière : zoothérapie, AZE du Val d'Ajol
- Continuité de l'atelier « jardinage »
- La mise à disposition au public du projet éducatif nouvellement mis à jour
- L'ébauche d'un nouveau projet pédagogique sur la communication et le langage des signes.
- Des échanges d'équipe sur les pratiques professionnelles



Activités nouvelles :

- 2 matinées à l'école St ROMARIC à Remiremont
- Visite des enfants de la crèche de Thaon-Les-Vosges
- Ateliers « lapereaux » : animaux amenés par un agent de la crèche pour un atelier découverte

Activités non renouvelées : (problématique organisationnelle)

- Atelier cuisine par les élèves du Lycée J. d'Arc à l'occasion de la Chandeleur
- Réunion d'information aux parents

2) Partenariats

Actuellement, 2 partenariats sont pérennisés :

- Heure du conte et visites libres à la **médiathèque intercommunale** (Accès direct et privatif par ascenseur = sécurité ++).
- . Les fréquences des rencontres s'élèvent à 2 par mois.
- Implication au sein du **Comité Petite Enfance** de la ville de REMIREMONT : participation aux fêtes de la petite enfance (été et automne). Une modification de la répartition des manifestations est en cours.

Fin de partenariats :

- Rencontres intergénérationnelles avec l'établissement **Léon WERTH, EHPAD**. (indisponibilité de l'animatrice de référence) : ont pris fin en Juin 2017
- le partenariat avec l' **Institut d'Education Motrice (IEM) la Courtine** (enfants porteurs de handicaps) dont les rencontres étaient bi mensuelles s'est transformé en rencontres ponctuelles à compter de la rentrée 2017. Un choix effectué par l'institut au vue de la réduction du nombre d'enfants en bas âge de l'institut et du choix de ne pas poursuivre les échanges avec les enfants de la crèche, du fait de la différence d'âge.

Instauration de 2 nouveaux partenariats :

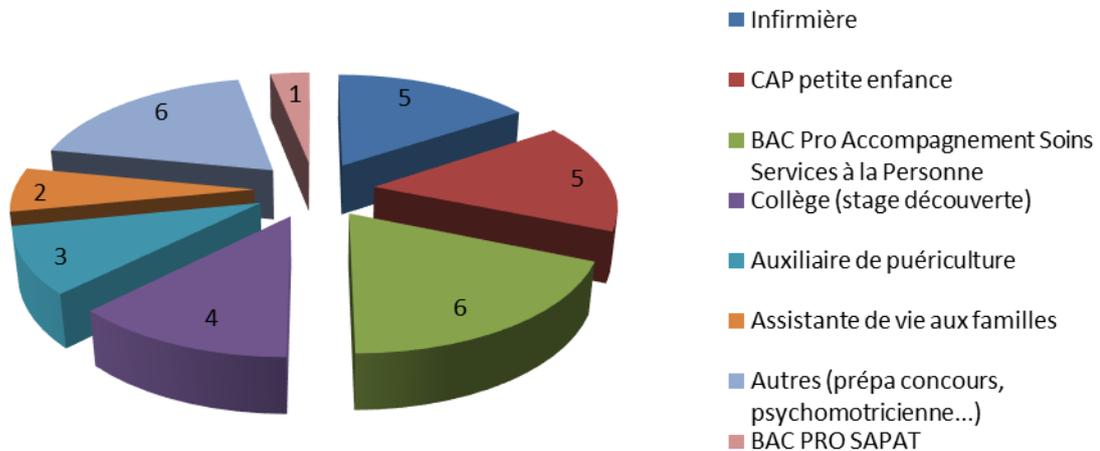
Dans le cadre de rencontres intergénérationnelles, 2 EHPAD viennent enrichir nos partenariats en septembre 2017, à raison d'une rencontre mensuelle par établissement. Les lieux de rencontres alternent entre la crèche et l'EHPAD : l'Accueil et le Châtelet.



3) Prise en charge de la formation de stagiaires

Bien que très enrichissant, le suivi des stagiaires demande énormément de temps à la direction et de disponibilité à l'équipe. (Rappel : Nous accordons environ 3h minimum par stagiaire)
Les futurs stagiaires adressent une demande écrite au multi-accueil puis rencontrent la directrice afin d'exposer leurs objectifs de stage.

Au cours de l'année 2017, **32** stagiaires ont été accueillis :



Les stagiaires mineurs sont acceptés dans la structure et représentent un nombre élevé d'accueil. Les étudiants auxiliaires de puériculture, infirmiers, puéricultrices ou EJE sont orientés directement par les écoles partenaires : IFSI Remiremont, IFAP Nancy, IFAP Lunéville, Ecole de puéricultrices, IRTS Nancy-Metz.

V. PERSPECTIVES 2018

- Le renouvellement des activités mises en place en 2017
- La poursuite, l'enrichissement et la rédaction du projet pédagogique visant l'amélioration de la communication à l'enfant dès le plus jeune âge (mise en place progressive d'un langage « signé ») et choix de nouveaux mots par l'équipe.
- La poursuite d'échanges en équipe sur les pratiques professionnelles mis en place fin 2016 (présentation d'un article par une auxiliaire de puériculture)
- La mise en place d'échanges d'équipe autour de la revue des Métiers de la Petite Enfance par une présentation régulière des articles de la revue.
- Une demande de mise en place d'une convention avec des bénévoles afin de faciliter les échanges avec l'EHPAD Le Châtelet et l'acheminement des enfants dans des locaux plus éloignés que ceux de l'Accueil. Ces bénévoles pourraient nous accompagner également pour toutes autres sorties et permettre d'augmenter le nombre d'enfants en « sorties extérieures ».

VI. CONCLUSION

Depuis 2013, La section « Modulable » continue à répondre à la demande d'accueil à temps partiel et temporaire. Les 5 bébés accueillis l'année passée en tant que fratries prioritaires ont grandi et accentuent la moyenne d'âge. En effet, les enfants accueillis ont entre 15 et 24 mois : une deuxième section de « Petits » ! Ce qui nécessite, cette année encore, une vigilance accrue des professionnelles pour le maintien de la qualité d'accueil et le respect du taux d'encadrement.

Si le nombre de demandes d'inscriptions en crèche ne diminue pas, l'amplitude horaire des demandes d'accueil diminue sensiblement chaque année. Les nouveaux enfants inscrits dans la section des « Bébé » à la rentrée 2017 présentent des plannings à 30h, et davantage d'enfants que l'année précédente ne viennent pas durant les vacances scolaires (3 sur les 10).

La réponse aux demandes d'accueil se maintient autour de 40% pour l'année mais à plus de 50% pour le conseil d'admission précédant la rentrée scolaire.

Le projet de création d'une micro-crèche sur la commune de Eloyes, validé par la CAF et les élus, est en cours de réalisation pour 2019 ou 2020.

d'Eloyes, validé par la



LA MEDIATHEQUE

Les dépenses inhérentes au fonctionnement de la médiathèque s'élèvent à hauteur de **841 054.73 €**.

- charges à caractère général (animations, eau, électricité, carburant, maintenances, télésurveillance du bâtiment, abonnements périodiques)
- Les autres charges de gestion courante correspondent à l'hébergement du logiciel PMB SERVICES.



Les recettes s'élèvent à **31 897.14 €** :

- Remboursement rémunération du personnel : 993.74 €
- Abonnements et divers : 30 903.40 €

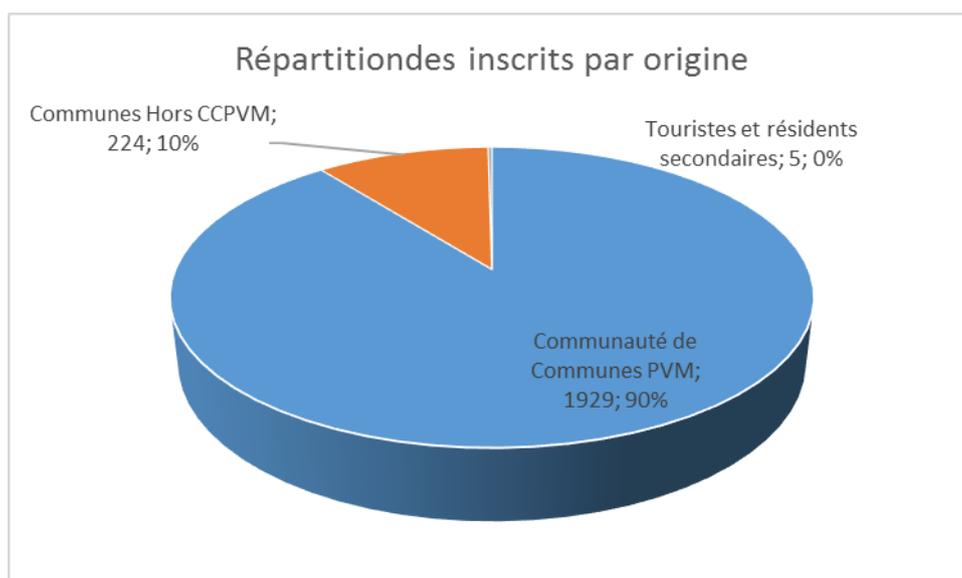
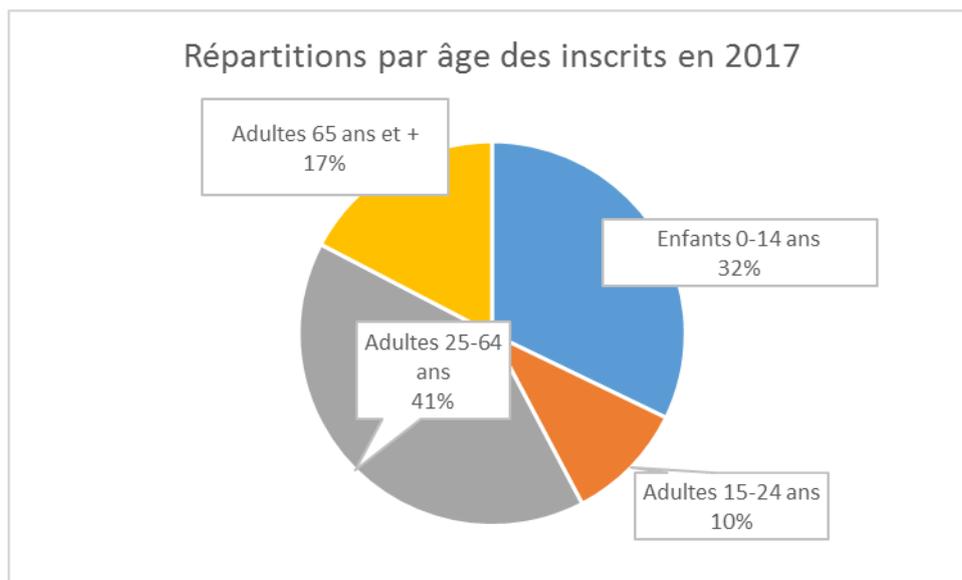
Médiathèque

Dépenses	2017
Charges à caractère général	116 409.35 €
Personnel	718 465.32 €
Autres charges de gestion courante	6 180.06 €
TOTAL	841 054.73 €

Recettes	2017
Remboursement rémunération du personnel	993.74 €
Abonnements et divers	30 903.40 €
Total	31 897.14 €



Lecteurs individuels inscrits au 31/12/2017



Collectivités inscrites au 31/12/2017

	Nombre
Ecoles (17 Ecoles) - Nombre de classes	37
Collèges	6
Lycées	0
Hôpitaux	2
Maisons de retraite	3
Petite enfance (crèche, RAM ...)	3
Péri-scolaire	4
Centre social	1
Lire et faire lire (association)	0
Autres (Précisez) IME (ADAPEI IME Espérance, Clair matin, la Feuillée Dorothee) ; Association Folle avoine ; Foyer pour adultes handicapés (Foyer Tremplin) ; Institut La Courtine ; Service éducatif et d'investigation ; Les Francas des Vosges ; Centre de vacances et de loisirs des Tronches ; Accueil de jour Saphir)	10
Total collectivités inscrites	66

Les documents empruntés :

Au 31/12/2017 : 124 125 documents ont été empruntés

- Prêts aux particuliers : 117 686
- Prêts aux collectivités : 6 439

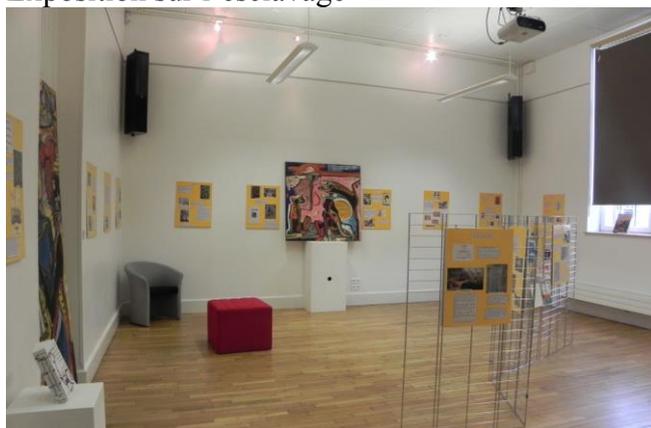
Les prêts, par supports et emprunteurs particuliers :

	Adultes	Enfants	Total	Prêts aux collectivités
Livres	55047	29731	84778	6189
Périodiques	7758	1600	9358	95
Documents sonores (CD)	4372	786	5158	132
Livres lus	413	165	578	22
Video (DVD)	10223	4406	14629	0
Jeux vidéo	901	1405	2306	0
Autres documents : accessoires multimédia, consoles jeux vidéo, tablettes, cédéroms...	422	457	879	1
Total prêts tous documents	79136	38550	117686	6439

Les animations et leur fréquentation :

	Nombre d'actions	Tous publics	Pour enfants	Nbre de personnes touchées
Heure du conte, kamishibaï, raconte tapis....	56		56	804
Expositions Adultes	6	6	0	Non comptabilisées
Expositions Enfants	2	0	2	544
"Rencontres avec ..."	12	9	3	316
Zinc grenadine	1	0	1	28
Lire et faire Lire	0	0	0	0
Prix littéraire, clubs de lecture (Prix ado, Café lectures, Café BD)	3	3	0	57
Fêtes, salon du livre...	6	0	6	250
Conférences, rencontres, lecture	1	0	1	15
Spectacle musical	3	2	1	312
Projections	6	5	1	489
Concert - Conférence musicale	2	2	0	120
Ateliers Cyber scolaires (primaires et collèges) et autres	17	1	16	269
Ateliers du cyber pour adultes	29	29	0	202
Ateliers cyberkids (7-12 ans)	9	0	9	71
Atelier d'écriture	2	2	0	18
Action caritative (Amnesty international)	1	1	0	20
TOTAL	156	60	96	3515

Exposition sur l'esclavage



Exposition Petit Poilu – Racontines



Rencontre avec la nuit



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les coûts de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du service de portage de repas à domicile s'élèvent à 198 494.09 €

Ces dépenses sont réparties ainsi :

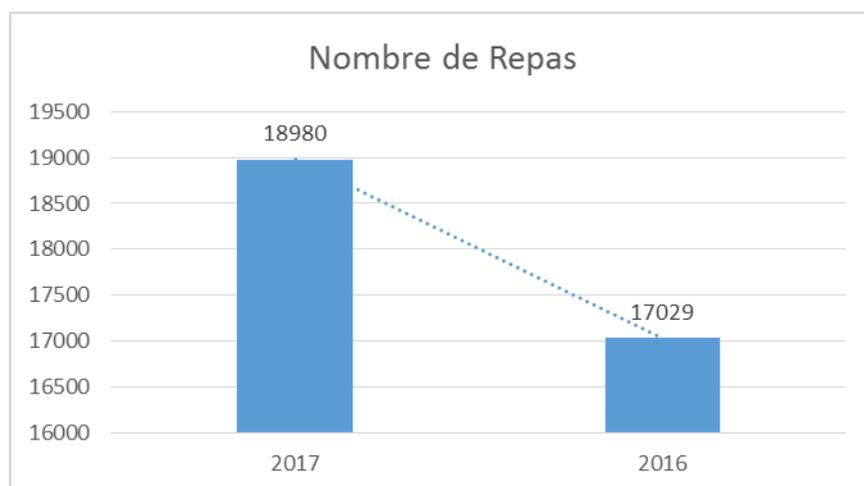
- charges à caractère général (achat repas, électricité, Carburant, téléphone, location de véhicule)
- charges de personnel pour 57 003.85 €

Les produits encaissés : Ils se montent à la somme de **145 116.90 €**.

Dépenses	2017
Charges à caractère général	141 490.24 €
Personnel	57 003.85 €
TOTAL	198 494.09 €

Recettes	2017
Rembourst rémunération du personnel	0.00 €
Produits du service	145 116.90 €
Total	145 116.90 €

Le nombre de repas commandés en 2017 : 18 980 contre 17 029 en 2016 soit une augmentation de 1 951 de repas



LES PISCINES

Les coûts de fonctionnement :

Les dépenses totales des piscines s'élèvent à **462 523.03 €**

Ces dépenses sont réparties ainsi :

- charges à caractère général (eau, électricité - Gaz, chauffage, téléphone, maintenance, analyses, Fournitures entretien) pour 167 347.87 €
- Charges de personnel pour 295 175.16 €

Dépenses de Fonctionnement	2017
Charges à caractère général	167 347.87 €
Personnel	295 175.16 €
Autres charges de gestion courante	
	462 523.03 €

Les produits encaissés : Ils se montent à la somme de **177 334.45 €**,

La répartition des produits

- remboursement rémunération du personnel : 3 168.28 €
- produits des services (Entrées et ventes de glaces) : 173 530.04 €
- Autres produits de gestion courante (redevance dépôt d'un distributeur automatique de boissons) : 636.13 €

Recettes de Fonctionnement	2017
Remboursst rémunération personnel	3 168.28
Produits du service	173 530.04 €
Autres produits de gestion courante	636.13 €
Produits exceptionnels divers	
	177 334.45 €

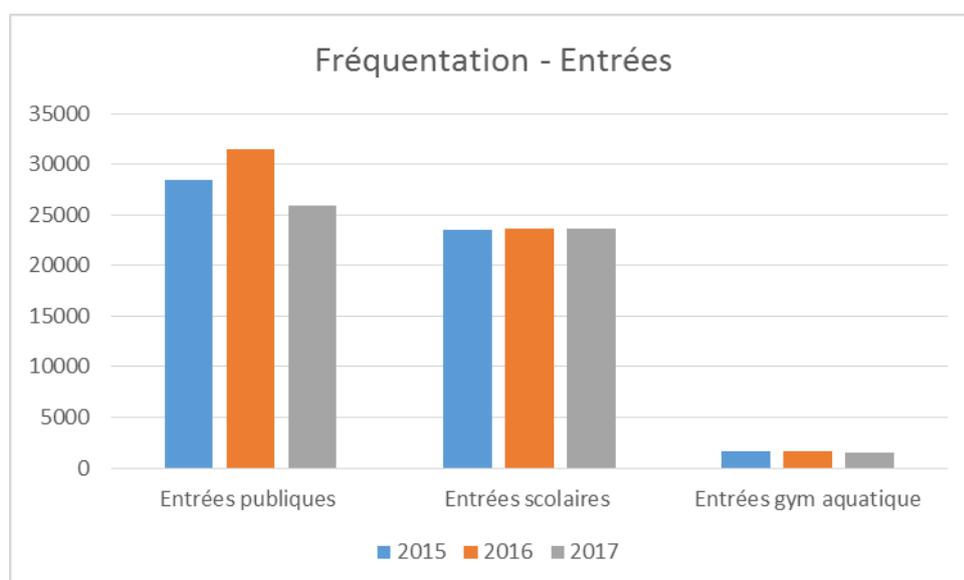


Bilan de fréquentation

Piscine du Val d'Ajol

	2015	2016	2017
Entrées publiques	28 464	31 526	25 892
Entrées scolaires	23 465	23 626	23 674
Entrées gym aquatique	1 611	1 622	1 535
TOTAL	53 540	56 774	51 101

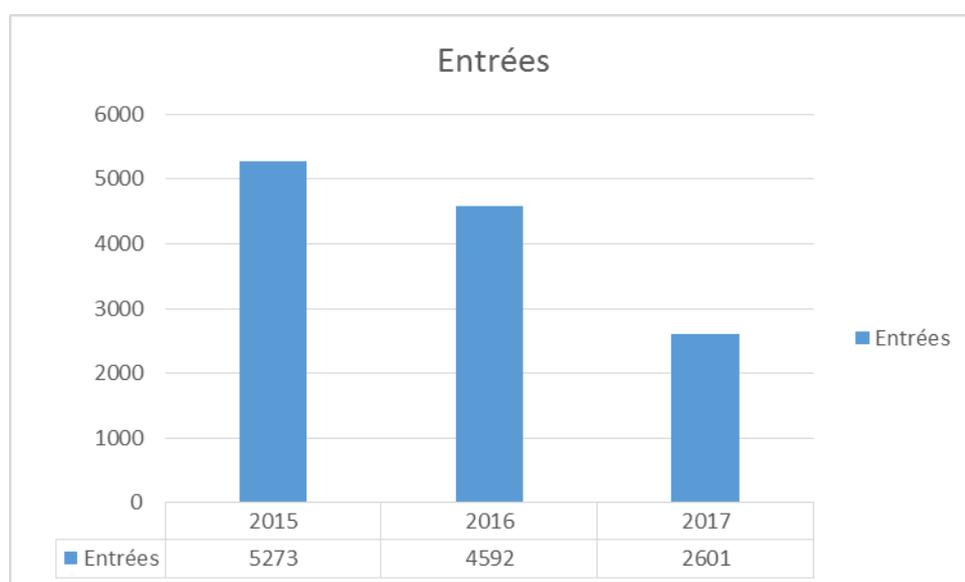
1 mois de travaux 1 mois de travaux



Bilan de fréquentation

Piscine de Plombières les Bains

	2015	2016	2017
Entrées	5 273	4 592	2 601



L'ECOLE DE MUSIQUE

Les coûts de fonctionnement :

Les dépenses totales de l'école de musique s'élèvent à **127 915.11 €**

Ces dépenses sont réparties ainsi :

- charges à caractère général (Partitions, indemnités de frais de transport du personnel, téléphonie) pour **10 780.99 €**
- charges de personnel pour **117 134.12 €**

Dépenses	2017
Charges à caractère général	10 780.99 €
Personnel	117 134.12 €
Autres charges de gestion courante	0.00 €
TOTAL	127 915.11 €

Les produits encaissés : Ils se montent à la somme de **27 299.00 €**

Recettes	2017
Remboursst rémunération du personnel	
Recettes	27 299.00 €
Total	27 299.00 €

Chiffres clés 2017 :

11 Professeurs

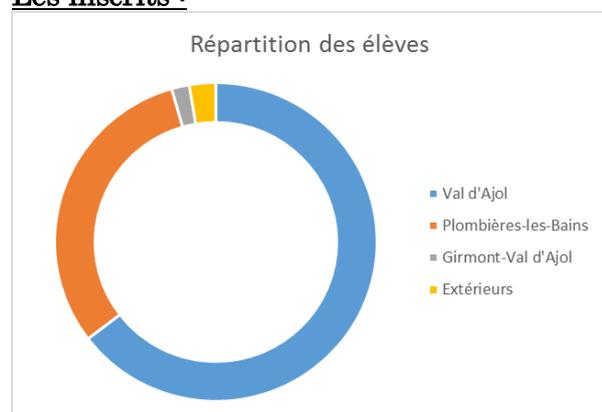
113 élèves inscrits

4 élèves pratiquent deux instruments

117 cours donnés

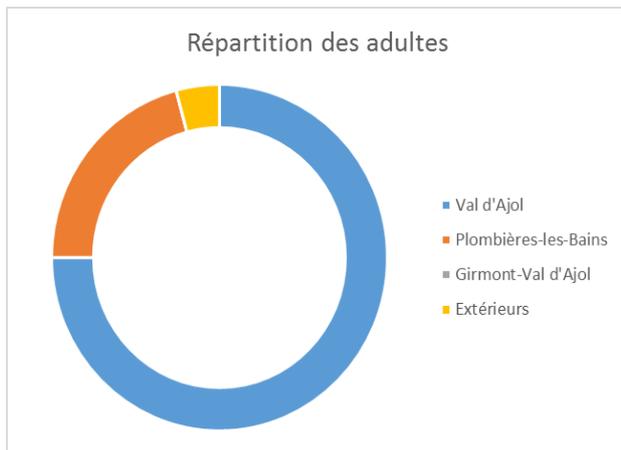


Les inscrits :



Communes	Elèves
Val d'Ajol	73
Plombières-les-Bains	35
Girmont-Val d'Ajol	2
Extérieurs	3
Total	113

Les adultes :



Communes	Adultes
Val d'Ajol	18
Plombières-les-Bains	5
Girmont-Val d'Ajol	0
Extérieurs	1
Total	24

Les animations :

Comme chaque année, plusieurs auditions ont eu lieu dans les différentes communes du territoire et quelques autres projets ont pu voir le jour :

Audition de Noël : le Samedi 17 Décembre 2016 au Val d'Ajol

Salon de l'Artisanat : le Dimanche 29 Avril

Audition de Printemps : Mercredi 24 Mai 2017 à Plombières les Bains

Sortie pédagogique: Mercredi 14 Juin au festival Perku'sons à Gérardmer

Conte Musical : Regards d'Enfance pour les classes de Chœur d'enfants/Clarinettes et Percussion : le mercredi 21 Juin 2017 au Val d'Ajol puis à Remiremont

Il a également été joué le Samedi 17 Juin 2017 dans le cadre du Festival Perku'Sons à Gérardmer.

Marche d'Été: Vendredi 23 Juin Marché du Girmont

Audition de la Classe de Guitare: Samedi 24 Juin à Plombières-les-Bains

Dernière Musicale: Mercredi 28 Juin au Val d'Ajol



LES AIRES DE GRANDS PASSAGES

La Communauté de Communes dispose de deux aires de grands passages :

L'une située sur le territoire de la Commune de Remiremont, au lieudit « Champs Devant Parmont » d'une capacité de 50 caravanes

L'autre située sur le territoire de la Commune de Saint-Nabord, au lieudit « le Bombrice », d'une superficie de 3,5 hectares et pouvant accueillir 200 caravanes

- Aire de Grands Passages du Bombrice:
Participation par famille (2 caravanes maximum) et par semaine : 12 €
- Aire de Grands Passages des « Champs Devant Parmont » :
Participation par famille (2 caravanes maximum) et par semaine : 10 €

Les coûts de fonctionnement 2017 s'élèvent à 15 343.48 €

La somme de 2 112 € a été encaissée pour les différents stationnements.

LES AIRES DE CAMPING-CARS

La Communauté de Communes gère deux aires de camping-cars :

Une aire située à proximité immédiate du Plan d'Eau à Remiremont, d'une capacité de 31 emplacements, et l'autre à Dommartin-Lès-Remiremont d'une capacité de 6 emplacements

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 717.30 €

Le produit des stationnements s'élève à la somme de 5 569 €.



LE RAM

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges sur la petite enfance à destination des parents, futurs parents, enfants, Assistantes Maternelles, gardes à domicile et candidats à l'agrément. Le RAM intervient sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Focus sur quelques actions du RAM en 2017

- Une soirée de préparation de la Fête de l'eau (groupe de paroles et d'échanges)
- Fête de Noël du RAM
- 156 ateliers d'éveil (bricolage, jeux libres ou motricité) : 825 enfants ont participé aux ateliers
- 8 ateliers « éveil musical » en partenariat avec l'école de musique de Remiremont : 86 participants
- 6 ateliers « lecture » avec participation de la Médiathèque Intercommunale
- Fête de l'été et spectacle d'automne avec le réseau petite enfance
- Une journée à la ferme : 32 enfants
- Spectacle dans le cadre de la semaine bleue à la Médiathèque
- La semaine du Goût

Chiffres clés 2017 :

- 3 Agents assurent son fonctionnement : 2 Assistants sociaux-éducatifs et 1 adjoint administratif à temps non complet (17.5/35h).

Au total la participation de :

- **1328 enfants aux ateliers et animations proposés par le RAM**
- **759 Professionnels participant (AM et/ou garde d'enfant) et 158 parents**
- **201 séances**

Les lieux d'implantation du RAM :

<i>Lieux d'implantation du RAM</i>	<i>Fréquence et nature des interventions</i>
Dommartin- Lès-Remiremont	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle
Eloyes	Ateliers d'éveil toutes les semaines - Action collective ponctuelle
Girmont-Val d'Ajol	Action collective ponctuelle
Plombières les Bains	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle
Remiremont	Ateliers d'éveil toutes les semaines - Action collective ponctuelle
Saint-Amé	Ateliers d'éveil toutes les semaines - Action collective ponctuelle
Saint-Etienne-Lès-Remiremont	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle
Saint-Nabord	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle
Val d'Ajol	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle
Vecoux	Ateliers d'éveil 1 semaine sur 2 - Action collective ponctuelle

L'offre d'accueil des assistants maternels :

<i>L'offre d'accueil des assistants maternels</i>	<i>2017</i>
Nombre d'assistants maternels agréés par la PMI	244
Nombre de MAM sur le territoire	5

<i>Contacts</i>	<i>2017</i>
Parents	1230
Assistant Maternel	224
Garde à domicile	4

Le Relais Assistants Maternels commence à être bien identifié sur l'ensemble du territoire. En effet, l'ensemble des Elus, parents et futurs parents ainsi que les assistants maternels ont bien eu connaissance des missions du RAM. Un travail en partenariat est bien mis en place également avec d'autres services proposés par la Communauté de Communes (Ecole de Musique et Médiathèque notamment). Le RAM est bien visible sur l'ensemble du territoire grâce à ses actions avec le Réseau Parentalité de Remiremont et de ses Vallées et le Réseau Petite Enfance.

La Communication autour des services offerts par le RAM doit être poursuivie. En effet, il est important de toujours relancer les diverses informations auprès des différentes institutions et partenaires. Il est important de développer l'information sur les missions du service auprès des différents acteurs de la petite enfance (service maternité, écoles) mais également auprès des parents et futurs parents.



LES INVESTISSEMENTS

La Mise en accessibilité des ERP

La Communauté de Communes a fixé l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les deux piscines intercommunales.

Ce programme prévoit un échéancier de 3 ans pour la réalisation des travaux suivants :

- Année 1 : Piscine couverte du Val d'Ajol : accès principaux, vestiaires et douches
- Année 2: Piscine couverte du Val d'Ajol : accès bassins et terrasses
- Année 3 : Piscine découverte de Plombières-les-Bains : parking, accès principaux, vestiaires, sanitaires, accès bassins et toboggan

En 2017, la première tranche de travaux a été réalisée, ainsi que les travaux d'optimisation et de mise en conformité de l'éclairage de la piscine couverte du Val d'Ajol.

La Micro-crèche

Depuis plusieurs années, et malgré une modification des sections par la création d'une section « modulable », le nombre de refus au sein de la crèche de MAXONRUPT n'a cessé d'augmenter (910 heures en 2016). A partir de ce constat, un diagnostic a été réalisé par la CAF dont il ressort une préconisation de création d'une micro-crèche sur le secteur de Saint-Nabord- Eloyes.

Une étude de faisabilité a été réalisée dans le courant de l'année 2017 pour la construction d'une micro-crèche sur la Commune d'Eloyes d'une capacité maximale de 20 places. Ce projet est évalué à 964 000 € HT. Une maîtrise d'œuvre est en cours de consultation et les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2019.

Bâtiment relais

La Communauté de Communes s'est engagée auprès de la SARL FABIEN DEFRANOUX, à construire un bâtiment à usage industriel sur la zone d'activités de la Croisette.

Ce bâtiment, désormais achevé et dans l'attente de l'établissement de l'acte définitif par l'Etude Notariale BOX-MONTESINOS, il a été conclu un bail dérogatoire entre la Communauté de Communes et la SARL FABIEN DEFRANOUX sur une durée de 12 ans, contre un montant mensuel de location fixé à 2 550,00 € HT.

Au terme de cette location, le bâtiment sera cédé à l'entreprise; les loyers versés pendant toute la durée du bail seront déduits du prix de vente.



La gestion des espaces naturels

NATURA 2000 « CONFLUENCE MOSELLE-MOSELOTTE »

Un document d'Objectifs a été élaboré pour le site Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte », comprenant l'ensemble des préconisations de gestion et d'actions à réaliser sur le site pour préserver son patrimoine naturel exceptionnel.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats est un élément important du document d'objectifs. Une étude a été menée sur la période printemps/été 2017, à partir de la méthodologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), sur l'état de conservation des prairies de fauche mésophile et des prairies méso-hygrophiles. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a été sélectionné pour réaliser cette réactualisation de l'état de conservation. L'objectif de cette étude est à la fois d'évaluer la méthodologie du MNHN, et de comparer les nouveaux résultats obtenus avec les données initiales sur l'état de conservation de ces prairies.

Les prairies qui ont été réévaluées, sont celles qui abritent potentiellement la sanguisorbe, la plante hôte de l'Azuré des Paluds, une des espèces phares du site Natura 2000.

L'étude a coûté 14 660 €, financée à 100% par la DREAL Grand Est, dans le cadre de sa convention d'animation avec la Communauté de Communes.



Prairie à sanguisorbe

zoom !

Les études complémentaires au programme de restauration Moselle et Moselotte

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales s'est engagée dans un programme de restauration des cours d'eau de la Moselle, de la Moselotte et leurs affluents. Après la réalisation de la phase diagnostic, le Comité de Pilotage a demandé la réalisation d'études complémentaires afin de compléter le diagnostic réalisé par l'Atelier des territoires.

Les études complémentaires à mener sont les suivantes :

- Etudes hydrologique et hydrogéologique avec modélisation
- Suivi piézométrique
- Topographie Moselle
- Topographie Affluents

Pour la mise en place des études complémentaires, des bureaux d'études et des entreprises ont été sélectionnés pour réaliser ces études complémentaires :

- Le bureau d'études GEREEA a été recruté pour l'étude hydrologique et hydrogéologique avec modélisation
- Le cabinet DEMANGE a été recruté pour réaliser la topographie de la Moselle et des affluents
- Le groupe Geodecristion a été recruté pour la pose des piézomètres
- GEODATIS a été recruté pour réaliser le LIDAR topographique en aérien de la Moselle et de la Moselotte

Le programme de restauration des cours d'eau a été scindé en deux pour ne pas prendre trop de retard. La partie Moselle et Moselotte attendra les résultats des études complémentaires avant la proposition de l'avant-projet par le bureau d'études. La partie « affluents » n'étant pas concernée par ces études complémentaires, le bureau d'études avancera sur l'avant-projet.



La Fête de l'eau

Dans le cadre de ses actions de préservation de son patrimoine naturel, la Communauté de communes a organisé une première édition d'une fête de l'eau.

Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser la population aux enjeux de l'eau sur le territoire, à travers des animations le temps d'un weekend.

La fête de l'eau s'est déroulée du 2 au 4 juin 2017, sur trois communes de la Communauté de Communes : Remiremont, Saint-Nabord, et le Girmont Val d'Ajol.

Diverses animations à destination du grand public étaient proposées gratuitement. Des balades nature, de la pêche, du canoë, du bricolage, des jeux autour de l'eau, des ateliers, des expositions, des conférences, et un spectacle faisaient partie du programme de la fête de l'eau. La manifestation a rassemblé 19 partenaires du territoire.

La fête de l'eau a touché plus de 300 personnes sur le weekend, avec des retours très positifs de la part des participants.

Le budget total de la manifestation était de 5 351,60 €, subventionné à 80% par le Conseil Départemental des Vosges et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

